



Mettre un terme à la dette écologique

Par [Renaud Duterme](#) et [Eric De Ruest](#)

Thème: [Économie](#), [Environnement](#)

Mondialisation.ca, 16 décembre 2014

cadtm.org

Le concept de dette écologique est relativement récent et fait encore l'objet de nombreuses critiques. Quelle forme cette dette prend-elle ? Comment estimer la valeur des dommages environnementaux ? Adopter ce point de vue ne revient-il pas à mettre un prix sur la nature ? Ce ne sont là que quelques questions parmi d'autres soumises aux partisans de l'idée de justice environnementale, dont la dette écologique est le corollaire.

Avant d'ouvrir ce débat, et à la lumière de tout ce que nous venons d'exposer, il nous paraît fondamental de reconnaître l'idée même de dette écologique – en d'autres termes, d'accepter et d'affirmer la vision réaliste selon laquelle le développement économique d'une petite partie de l'humanité repose depuis cinq siècles sur l'exploitation environnementale et humaine de la majorité. Cette affirmation, de plus en plus souvent admise comme juste, redéfinit entièrement les relations entre Nord et Sud, car elle admet implicitement que le premier est débiteur du second.

Il n'est pas question ici de jeter la pierre à l'ensemble des peuples du Nord, plutôt de prendre conscience que le mode de développement dominant est insoutenable, car il repose en partie sur l'extraction et le gaspillage de ressources épuisables ainsi que sur l'exploitation et le pillage de la plus grande partie du monde. La dette écologique ne porte pas en elle la culpabilité, mais le principe fondamental de responsabilité, indispensable pour atteindre l'équilibre dans les relations internationales. Ce point est essentiel pour comprendre l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations climatiques. Même si le sommet de Rio reconnaît le principe de « responsabilité commune mais différenciée », de nombreux peuples et gouvernants du Sud risquent de ne pas être convaincus pour autant que le modèle de développement promu à tout-va est impossible à suivre. C'est d'autant plus vrai que les pays qu'on qualifie de « pauvres » seront ceux qui subiront le plus durement les conséquences des changements climatiques en cours.

Jean Ziegler souligne bien l'importance pour le Nord de reconnaître ses fautes en parlant du développement d'une « haine de l'Occident » [\[1\]](#). Cette haine se nourrit de la frustration ressentie face aux politiques criminelles de certains protagonistes, qu'il s'agisse de financiers ou d'autres entreprises transnationales. On risque fort d'observer le même phénomène chez des populations qui auront subi des catastrophes naturelles en grande partie causées par des acteurs agissant de l'autre côté du globe, du haut de leur tour d'ivoire.

Du côté des finances

Ce qui précède ne doit pas laisser penser que le concept de dette écologique se veut

uniquement symbolique. Il doit conduire à des réparations de la part des responsables incriminés.

Plusieurs arguments peuvent être avancés pour répondre aux tenants d'une vision « économiste » de la dette écologique. Le premier, soutenu notamment par le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde), est que la dette écologique doit servir de justification supplémentaire à l'annulation totale et inconditionnelle de la dette du tiers-monde. Cette dernière est illégitime à différents égards, et l'ensemble des dégradations environnementales subies par les peuples du Sud contrebalancent fortement l'argument faisant valoir leur obligation de rembourser. Pour les inconditionnels des chiffres, il est incontestable que le coût de plusieurs siècles de pillage l'emporte sur une dette financière déjà maintes fois remboursée [2].

En outre, des réparations concrètes doivent être exigées, sous forme financière ou non. Certains crimes écologiques sont plus facilement calculables que d'autres : ainsi, il est plus aisé de donner une estimation chiffrée du coût environnemental de la catastrophe de Bhopal que de soixante années d'exploitation pétrolière au Nigeria. Même en cas de transferts financiers, il ne faut pas en arriver à une marchandisation de la nature, comme le prévoient aujourd'hui les programmes REDD. Les montants, versés à hauteur des dégâts causés, devront être soit injectés directement dans les zones concernées et à destination des populations lésées, soit concédés aux pouvoirs publics afin qu'ils puissent financer d'autres politiques réparatrices et préventives et assurer la transition vers une économie bas carbone. Les fonds devront évidemment être contrôlés autant que possible par des associations locales ou régionales. En outre, cela ne pourra se faire que si l'on démantèle parallèlement les oligopoles et les multinationales. Mais il est clair qu'une vision non financière des réparations peut et doit être envisagée : elle peut prendre la forme de transfert de brevets ou d'accord de coopération et d'échanges mutuels et équitables (bourses d'étude, programmes de recherches communs, rétrocession des biens mal acquis, ...).

Identifier créanciers et débiteurs : au-delà du concept Nord-Sud

C'est un point fondamental pour éviter de tomber dans une vision simplificatrice. La grille de lecture doit dépasser les relations Nord-Sud si l'on veut déterminer qui est responsable d'un dommage et qui en subit les conséquences. Dans certains types de catastrophe (guerres, accidents industriels, marées noires...), les coupables peuvent être clairement identifiés. Mais d'autres événements historiques, tel le réchauffement climatique, impliquent des responsabilités plus diffuses. Une solution peut résider dans l'instauration d'un fonds mondial destiné à financer la prévention et la réparation en cas de catastrophe naturelle. Il serait alimenté par les secteurs économiques les plus gros pollueurs et émetteurs de gaz à effet de serre, en premier lieu les compagnies pétrolières et minières. Contrairement à ce que l'on constate avec les fonds verts de la Banque mondiale, cette démarche devra s'inscrire dans une vision décentralisée et démocratique pour atteindre véritablement les victimes. Par ailleurs, en guise de compensation, les grandes puissances pourraient transférer gratuitement aux pays du tiers-monde leurs technologies les plus avancées en matière d'économie d'énergie, de façon à encourager la transition même dans les économies les moins prospères.

Il n'est donc point question ici de considérer comme responsables de la dette écologique (et donc débitrices) l'ensemble des populations du Nord. À cela, il y a au moins trois raisons. En premier lieu, la majorité des choix auxquels ces populations ont été soumises n'étaient pas

vraiment délibérés et informés. Ils étaient plutôt guidés par la publicité, la promotion d'un monde individualiste et des élites politiques et économiques focalisées sur leur intérêt à court terme. En deuxième lieu, même si, comme on l'a dit, les populations du Sud seront les premières touchées par les conséquences de catastrophes destructrices en raison de la faiblesse de leurs protections et d'une situation géographique plus exposée, les peuples du Nord subissent eux aussi les retombées de choix extérieurs à eux (opérés par le fameux 1 %). C'est ce que montrent régulièrement les bilans des vagues de chaleur ou d'autres catastrophes climatiques (ouragans et tornades aux États-Unis, inondations au Japon...). En troisième lieu, une dimension de classe entre en ligne de compte dans les économies les plus prospères. L'ouragan Katrina qui a balayé La Nouvelle-Orléans en 2005 nous l'a rappelé.

On voit donc que, au Nord, certaines catégories de personnes sont plus créancières que débitrices. À l'inverse, de nombreuses élites ou entreprises du Sud sont, sinon des acteurs actifs, du moins des complices de scandales environnementaux majeurs. Pensons à l'extraction de minerais ou d'hydrocarbures, ou encore aux liens qui les unissent à des gouvernements occidentaux et à des multinationales.

Le tableau ci-dessous, volontairement simplifié, propose une grille de lecture pour comprendre les enjeux liés à la dette écologique. Il pointe notamment le fait que, dans le cadre d'une économie capitaliste, les progrès économiques ne peuvent être que l'apanage d'une minorité.

Bénéficiaires

Pays du Sud, Populations humaines (pays, régions, villages...),

Autres espèces,

Écosystèmes,

Nature,

Génération futures

Débiteurs

Pays du Nord, Transnationales et entreprises, Institutions financières internationales, Institutions financières privées (banques, fonds spéculatifs...),

Élites économiques et politiques (1 %)

Nature des responsabilités

Système capitaliste,

Consumérisme et productivisme

Symboliques,

Juridiques (jugements et peines...),

Financière et matérielles (amendes, alimentation d'un fonds pour lutter contre le réchauffement climatique, réparations, nettoyage, aide matérielle, compensations, transfert gratuit de technologies propres...),

Comme cet ouvrage tend à le démontrer, c'est bien une poignée d'acteurs qui doivent être tenus responsables de la dégradation de la situation : les multinationales du pétrole, de la chimie et de l'agro-alimentaire ; les hommes et les femmes politiques à la solde de ces corporations ; les spéculateurs et autres traders. Tous devront répondre de leurs actes et être empêchés de continuer à sacrifier le vivant sur l'autel du profit.

Sortir de la dette écologique

Plus généralement, l'idée de dette écologique est liée à une évolution profonde de la société. Les réparations passent ainsi par une remise en cause d'éléments propres au capitalisme. Il est par exemple indispensable de questionner le concept de production matérielle, en d'autres termes de croissance, ainsi que le recours aux énergies fossiles. Les désastres liés à un mode de vie fondé sur le pétrole (pollution au cours des phases de production, de transport et de consommation) imposent la mise en place de politiques visant à réduire drastiquement la consommation d'or noir (mais aussi d'autres ressources). Plus généralement, le mode de production capitaliste est une impasse, car il ne peut prospérer qu'en puisant dans un stock de ressources naturelles limitées. Contre celles et ceux qui prétendent que ce modèle économique est le seul qui fonctionne et qu'il est synonyme de progrès, la reconnaissance de la dette écologique démontre que ce progrès ne concerne toujours qu'une minorité et se fait au détriment des autres et de l'avenir (notamment parce que de nombreux « progrès » ont contribué à accroître notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles).

Il est donc urgent de mettre un terme à la dette écologique. Cela passe par l'adoption d'un nouveau paradigme, respectueux à la fois de la nature et de l'être humain (qui en fait d'ailleurs partie intégrante), et donc d'une vision post-capitaliste globale. La croissance exige une ponction sans limite sur les ressources naturelles qui, contrairement au capital, ne peuvent se reproduire indéfiniment. Pour cette raison, il est illusoire d'espérer connaître à l'avenir une croissance régulière comme celle qu'a connue une partie du monde ces dernières décennies. La lutte pour la croissance est obsolète, car elle ne peut qu'impliquer une pression toujours plus grande sur des ressources de moins en moins disponibles et dont la qualité régresse (pétrole, gaz, mais aussi terres arables, eau potable...).

Certains, à l'instar de Claude Allègre, prétendent que ce genre de politique serait désastreux pour l'emploi. Ils décrivent l'écologie comme une mise au chômage généralisée. De telles objections peuvent exaspérer (ou faire sourire), mais il reste que, dans un système fondé sur le profit et allant à l'encontre de toute logique physique, elles comportent une part de vérité. Par conséquent, « les stratégies que nous devons mettre en œuvre afin de nous préparer aux crises systémiques qui s'annoncent vont globalement à l'encontre de ce dont le système économique a besoin pour recouvrer la santé et éviter de s'enfoncer plus avant dans la récession [3] ». Cela dit, cette transition vers un monde véritablement soutenable peut très bien se révéler satisfaisante pour la majorité et ne pas être synonyme d'une négation de la prospérité. À titre d'exemple, la « décroissance » progressive de certains secteurs comme l'armement ou les énergies fossiles pourrait être compensée par de vastes politiques d'économie d'énergie et une diminution généralisée du temps de travail - sans perte de salaire bien entendu ! Cette dernière serait amortie par le démantèlement des grands groupes de la finance et de l'industrie, mais aussi par la création de centaines de milliers d'emplois dans les énergies renouvelables, l'habit écologique, la production

locale ou encore le biomimétisme [\[4\]](#). En somme, il s'agit de donner la priorité à une meilleure qualité de vie et de quitter le chemin sur lequel nous nous trouvons aujourd'hui, qui nous conduit tout droit vers un avenir où le désespoir règne en maître.

Vers un renouveau de l'écologie politique

La fixation d'un tel objectif ne doit pas nous déresponsabiliser, nous inciter à attendre patiemment le grand soir en vaquant à nos occupations habituelles. Il nous faut sortir de l'attitude qui est celle d'une certaine gauche radicale de parti, incapable d'envisager des améliorations écologiques sans mettre à bas le capitalisme, ce qui a pour effet de déresponsabiliser l'individu, simplement vu comme prisonnier d'un système omniprésent et totalitaire.

Divers éléments montrent que certains comportements sont encore du ressort de l'individu et peuvent avoir un impact considérable en matière écologique. Changer ses propres mauvaises habitudes peut être précurseur d'améliorations sociales et environnementales. Ainsi, dans le domaine de l'alimentation, certains choix individuels ont encore des conséquences importantes. La production de viande est un fléau sans égal qui entraîne déforestation, culture intensive de céréales, accaparement des terres et dégradation de l'eau douce. Ces faits sont largement connus [\[5\]](#). Peut-on dès lors laisser reposer la responsabilité sur le seul système ? Cela reviendrait à nier toute responsabilité individuelle et donc l'idée même du libre arbitre. C'est vrai dans d'autres domaines : ainsi, l'individu peut décider de recourir aux transports collectifs, faibles émetteurs de CO2, plutôt qu'à sa voiture personnelle [\[6\]](#). Dédouaner l'individu et faire dépendre tous les changements de résultats électoraux ou de mouvements révolutionnaires - qui risquent de ne pas voir le jour à temps - nous semble une erreur stratégique. Mais se laisser guider uniquement par une démarche de « simplicité volontaire », sans formuler de revendications politiques concrètes, est une erreur tout aussi profonde. C'est la voie de la culpabilisation individuelle qui étouffe et tétanise les velléités populaires de changement en profondeur. Par conséquent, ces derniers doivent être le résultat d'une combinaison d'actions collectives et personnelles. Les luttes populaires récentes telles que le mouvement Occupy ou celui des Indignés représentent une bonne synthèse entre ces deux traditions - « l'action revendicative ou la construction de rapports de force pour agir sur les structures du pouvoir d'une part et, d'autre part, l'affirmation que la transformation sociale passe par des actes quotidiens, qui ne dépendent pas d'un acteur extérieur » [\[7\]](#).

Atteindre cet idéal implique de parvenir à une union des revendications syndicales et écologistes. Trop souvent, ces deux types de lutte s'opposent alors qu'ils ont toutes les raisons d'avancer ensemble. Un des derniers exemples en date est la protestation des mineurs espagnols contre le retrait du soutien de l'État aux mines de charbon. S'il importe de les soutenir dans leur combat, il est toutefois inconcevable de revendiquer le maintien d'une industrie aussi écologiquement déplorable et obsolète que l'exploitation charbonnière. Non seulement le charbon contribue aux émissions de CO2 dans l'atmosphère, mais les régions minières, tout comme les travailleurs qui y vivent, en subissent déjà les effets sanitaires et environnementaux (espérance de vie plus basse que la moyenne nationale, paysages ravagés, silicose...). En bref, dans une telle situation, mouvements sociaux et syndicats doivent faire converger les revendications sociales et environnementales au sein d'une lutte intégrée de façon à impulser une nouvelle logique anti-productiviste post-carbone. Ajoutons que de nombreuses revendications concrètes sont à même de satisfaire les deux camps : la remise en cause des politiques de libre-échange, le développement des services publics, l'investissement dans de grands travaux d'économie

d'énergie ou de développement d'énergies propres, la lutte contre les inégalités [8]...

Une chose est certaine : revendiquer plus de croissance est un non-sens absolu. Les syndicats qui ont gardé ce mot d'ordre doivent d'urgence le questionner, de même que ceux de relance, d'augmentation du pouvoir d'achat ou même de travail, et orienter plutôt leurs combats vers une écologie politique combative et un syndicalisme réellement émancipateur. De leur côté, de nombreux militants et/ou mouvements écologistes doivent adopter une position critique vis-à-vis des politiques économiques actuelles. Comme nous avons cherché à le démontrer ici, la plupart des problèmes écologiques sont avant tout des problèmes sociaux. Ignorer cette dimension revient à réduire la question environnementale à une simple opération de « nettoyage » [9], sans aucune considération des réalités vécues par les populations [10]. *A contrario*, une posture écologiste cohérente doit se penser à l'intérieur des contextes d'exploitation économique et formuler des revendications sociales concrètes [11]. À l'heure actuelle, cela implique de remettre en cause des présupposés tels que les politiques d'ouverture économique sans entrave, la recherche du profit maximum, l'accumulation matérielle ou encore la concentration économique des moyens de production.

Crise et écologie

Dans notre livre, nous avons longuement décrit les conséquences environnementales des politiques d'ajustement structurel, au Sud comme au Nord. Mais plus généralement, les crises économiques provoquent des dommages collatéraux dramatiques sur la nature.

En premier lieu, le climat de récession entraîne un désintérêt pour les questions environnementales, la priorité étant de ramener la croissance et le plein emploi. Pour ce faire, tous les moyens sont bons, quitte à « reporter » la résolution des problèmes écologiques. C'est vrai non seulement dans le monde politique, mais également, dans une certaine mesure, au niveau des populations. La précarité ou l'incertitude quant à l'avenir peuvent conduire à accepter des solutions déplorables pour l'environnement mais créatrices, dans l'immédiat, d'emplois et de croissance (la ruée sur le gaz de schiste aux États-Unis en est probablement le meilleur exemple).

Par ailleurs, le coût financier de la crise (sauvetages bancaires, baisse des recettes fiscales, remboursement de la dette, plans d'austérité...) équivaut à détourner une partie de l'argent qui pourrait financer la transition énergétique. De ce fait, il est fondamental pour tout écologiste qui se respecte d'orienter également son combat contre la dictature de la finance et de la dette. Nous l'avons dit, la lutte contre la dette (au Nord comme au Sud) fait partie intégrante de celle pour un monde « soutenable ». Qu'elle soit publique ou privée, la dette repousse les frontières de la consommation jusqu'aux limites de la dette elle-même. L'idée même de prêts à intérêt pose problème du point de vue des écosystèmes, puisqu'il admet implicitement l'idée de croissance : « Dès que le poids de la dette ampute trop le revenu, la seule issue est la croissance » [12]. Ainsi, par son emprunt, le débiteur (ménage, entreprise, État) anticipe des revenus futurs destinés à honorer nos dettes. Cela ne peut donc fonctionner que dans une économie dynamique. En cas de contraction de l'économie, le système vacille et s'empêtre dans ses contradictions, au détriment des peuples et de la nature, comme on le voit actuellement.

Toutes ces raisons doivent nous conduire une fois de plus à envisager l'écologie et le social comme un seul et même objectif - à opter pour une « décroissance choisie » afin d'éviter une récession subie [13]. Pour ce faire, il est indispensable de lutter dès aujourd'hui contre

toutes les politiques conduisant toujours plus de personnes vers une impasse environnementale et économique.

Renaud Duterme

Eric de Ruest

Notes

[1] Jean Ziegler, *La Haine de l'Occident*, Paris, Albin Michel, 2008.

[2] Voir les chiffres de la dette 2015 publiés par le CADTM (<http://cadtm.org/Les-Chiffres-de-la...>)

[3] Richard Heinberg, *La Fin de la croissance*, Paris, Éditions Demi-Lune, 2012, p. 308.

[4] Le biomimétisme consiste à innover en s'inspirant du vivant pour concevoir des biens, des services et des organisations humaines compatibles avec la biosphère.

[5] Le CRIOC (Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs) a produit une excellente étude sur le sujet : « Consommation de viande : un lourd tribut environnemental », www.crioc.be/files/fr/4128fr.pdf.

[6] C'est surtout vrai dans les agglomérations urbaines, les zones rurales étant souvent mal desservies par les réseaux de bus et de chemin de fer.

[7] ATTAC, *Leur dette, notre démocratie*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2013, p. 112. Malheureusement, l'absence d'un socle commun de revendications concrètes semble avoir eu raison de l'engouement qui a caractérisé le début de ces mouvements.

[8] Cela passe notamment par une fiscalité progressive comprenant une tranche confiscatoire à partir d'un certain montant. Comme l'a montré Hervé Kempf, les inégalités ont un effet déplorable sur l'environnement, notamment à travers l'effet d'imitation des comportements des classes supérieures, lesquelles ont la plupart du temps, de par leur mode de vie ostentatoire, une empreinte écologique plus importante. Voir Hervé Kempf, *Comment les riches détruisent la planète*, Paris, Seuil, 2007.

[9] Murray Bookchin, *Une société à refaire* [1994], Montréal, Écosociété, 2010, p. 10. C'est à peu près la posture des mouvements « environnementalistes », qui semblent œuvrer pour une nature où l'être humain n'aurait pas sa place car il est vu comme la cause de tous les problèmes. Toutes proportions gardées, cette façon de voir les choses est également celle de certains groupes de citoyens (souvent des classes moyennes aisées) qui souhaitent préserver leur cadre de vie immédiat (quartier, région, banlieues résidentielles...) de diverses nuisances. Cela étant, ce type de mobilisation peut permettre une conscientisation face aux questions écologiques.

[10] Une telle optique conduit à des dérives inacceptables. Ainsi, durant la colonisation, l'aménagement de parcs nationaux en Afrique servit de prétexte à l'expulsion des peuplades de leurs terres ancestrales au motif qu'elles défiguraient les paysages. Dans le même ordre d'idées, l'échec des campagnes visant à la protection d'espèces s'explique en partie par la non-prise en compte de populations locales dont ces animaux font partie intégrante de la culture et du mode de

vie. Voir Ramachandra Guha et Juan Martinez-Alier, « L'environnementalisme des riches », in Émilie Hache (dir.), *Écologie politique. Cosmos, communautés, milieux*, Paris, Amsterdam, 2012.

[11] C'est ce que prétend faire l'écologie sociale, théorisée par Murray Bookchin. On trouve une stimulante synthèse de ce courant dans son ouvrage *Une société à refaire*, *op. cit.*

[12] ATTAC, *Leur dette, notre démocratie*, *op. cit.* Voir également Vincent Liegey, Stéphanie Madelaine, Christophe Ondet, Anne-Isabelle Veillot, *Un projet de décroissance*, *op. cit.*, p. 61.

[13] Vincent Liegey, Stéphanie Madelaine, Christophe Ondet, Anne-Isabelle Veillot, *Un projet de décroissance*, *op. cit.*, p. 139.

Ce texte est une reproduction partielle d'un chapitre du livre [La dette cachée de l'économie](#), publié en 2014 aux éditions Les Liens qui Libèrent.

La source originale de cet article est [cadtm.org](#)

Copyright © [Renaud Duterme](#) et [Eric De Ruest](#), [cadtm.org](#), 2014

Articles Par : [Renaud Duterme](#) et [Eric De Ruest](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca